

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2011**

Délibération 044/2011 : "avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale".

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. BOURGEOIS présente le rapport.

Par envoi reçu au sein des services le 15 juillet dernier, le Préfet de l'Essonne a transmis le projet de schéma de coopération intercommunale pour le Département de l'Essonne. Celui-ci avait été auparavant présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) lors de sa séance du 4 juillet 2011.

Cette date de réception au 15 juillet fixe le terme de la concertation de notre Commune au 15 octobre.

Ce projet, développé par le Préfet, poursuit essentiellement deux objectifs :

- faire en sorte que toutes les communes de l'Essonne aient intégré une Communauté de Communes ou d'Agglomération
- réduire le nombre des Syndicats Intercommunaux par leur fusion avec d'autres, ou par la reprise des compétences par les Communautés de Communes ou d'Agglomération.

Le projet pour l'Essonne se traduit donc principalement par :

- l'intégration dans la **CC de la Vallée de l'Ecole** de 9 communes « orphelines » (Boigneville, Boutigny sur Essonne, Buno-Bonnevaux, Courdimanche sur Essonne, Gironville sur Essonne, Maisse, Mondeville, Prunay sur Essonne et Videlles)
 - *l'ensemble formant une population totale de 19.253 habitants (+ 9.576)*
- l'intégration dans la **CC de l'Etampois** de 14 communes du sud-Essonne (Abbeville la Rivière, Angerville, Arrancourt, Boissy la Rivière, Chalou-Moulineux, Congerville-Thionville, Estouches, Fontenay la Rivière, Guillerval, Méréville, Monnerville, Pussay, Saclas et Saint Cyr la Rivière) ;
- l'intégration dans la CC de l'Etampois de 2 communes isolées (Brouy et Champmotteux)
 - *l'ensemble formant une population totale de 50.185 habitants (+14.541)*
- l'intégration de la commune des Ulis dans la **CA Plateau de Saclay**
 - *l'ensemble formant une population totale de 123.754 habitants (+24.851)*
- l'intégration de la **CC Cœur du Hurepoix** (Montlhéry, Nozay et Villejust), et des communes de Linas et Marcoussis dans la **CA Europe Essonne**
 - *l'ensemble formant une population totale de 147.707 habitants (+28.098)*
- l'intégration des communes de Savigny et Morangis au sein de la **CA Les Portes de l'Essonne**
 - *l'ensemble formant une population totale de 93.149 habitants (+40.328)*
- l'intégration de la commune de Longpont sur Orge au sein de la **CA du Val d'Orge**
 - *l'ensemble formant une population totale de 133.775 habitants (+6.737)*
- l'intégration au sein de la **CA Seine Essonne** des communes de Morsang sur Seine et Saintry sur Seine,
 - *l'ensemble formant une population de 70.232 habitants (+5.754)*

Dès lors, **le territoire de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde est confirmé dans sa pérennité**, sans aucune remise en cause. Nous ne pouvons que nous en féliciter, puisque, ainsi l'Etat reconnaît à la fois la cohérence de son périmètre et la réalité des actions communautaires.

En reconnaissant le périmètre de la Communauté, l'Etat admet que les 13 communes forment un bassin de vie cohérent, qui trouve sa place parmi les autres Communautés, et que les moyens dont elle dispose lui permettent de développer ses actions.

La réduction des Syndicats Intercommunaux (113 sur le territoire de l'Essonne) fait également partie du Schéma. Les compétences des Syndicats sont répertoriées autour de 10 domaines principaux :

- l'aménagement du territoire
- l'assainissement (collecte, transport, traitement)
- gestion des cours d'eau
- l'eau potable
- les déchets ménagers (collecte et traitement)
- les transports
- le gaz et l'électricité
- les activités scolaires et périscolaires
- les activités culturelles, socioculturelles et sportives
- les activités sanitaires et sociales

D'ores et déjà, des propositions de rapprochement entre syndicats ont été prises en compte et anticipés par les assemblées délibérantes (ex : Syndicat pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Remarde Aval – SIRA- et le SIVSO ont déjà délibéré).

En ce qui concerne notre territoire, les propositions de l'Etat concernent

pour les syndicats à compétence « Gestion de l'Eau »

- un regroupement du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la Juine (SIARJA) avec le Syndicat Intercommunal de la Région de Cheptainville

pour les syndicats à compétence « Assainissement (transport et/ou épuration) »

- un regroupement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lardy, Bouray et Janville sur Juine avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marolles, St Vrain
- un regroupement du SIVSO avec le SIRA (déjà acté) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement « Val Saint Cyr »

pour les syndicats à compétence « Eau potable »

- un regroupement du Syndicat Intercommunal des Eaux de Souzy la Briche, Mauchamps, Torfou, Chauffour (SMTC) avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Juine

Ces propositions concernant notre territoire semblent correspondre à une nécessité de rationalisation. Il n'est d'ailleurs pas à exclure que la Communauté puisse s'emparer de ces compétences, dans la mesure où le périmètre de ces syndicats se trouve compris dans le sien...

Toutefois, ces regroupements proposés ne pourront être opérés qu'après un examen très attentif des conséquences produites, portant par exemple sur les conditions tarifaires pour la vente d'eau aux usagers...

Au regard de tout ce qui précède, il est proposé au Conseil de bien vouloir délibérer et de donner un avis favorable, pour ce qui nous concerne, au projet de Schéma de Coopération Intercommunale pour le département de l'Essonne.

Point de procédure :

Les communes et EPCI concernés disposent de 3 mois pour rendre leur avis. A défaut de délibération dans les délais impartis, l'avis est réputé favorable.

Le Préfet transmet ensuite à la CDCI l'ensemble des avis, laquelle dispose alors de 4 mois pour rendre son avis. A défaut de délibération de cette instance dans les délais impartis, son avis est réputé favorable. Les propositions adoptées par la CDCI à la majorité des 2/3 de ses membres sont intégrées dans le projet de schéma.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet de l'Essonne et adressé par pli en date du 12 juillet 2011 ;

Considérant la proposition du maintien de la Communauté Entre Juine et Renarde dans son périmètre actuel ;

Considérant que les propositions de regroupement des syndicats intercommunaux situés en tout ou partie sur notre territoire correspondent à des mesures de rationalisation et de mutualisation ;

Considérant que ces projets de regroupement des Syndicats Intercommunaux nécessiteront une phase d'évaluation et de concertation préalable des assemblées concernées, l'objectif étant de privilégier les intérêts des usagers ;

Le rapport du Maire entendu ;

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

DONNE un avis FAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Etréchy ensemble et solidaires